

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024111507

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE Le vendredi 15 novembre 2024 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : ARNAULT Jacqueline, BERLIOZ Pascaline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, HURET Edith, JAY Hélène, KALIAKODAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NANTET Laetitia, PARMENTIER Marlène, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, TISSOT Christian, VICHARD Daniel.

Pouvoirs : GUILBERT Agnès donne pouvoir à ARNAULT Jacqueline, NIEMAZ Jean-Louis donne pouvoir à DELAPIERRE René, PERCEVAL Christophe donne pouvoir à BRUNIER Thierry.

Absents : CHANOIR Jessica

Date de la Convocation : 07 novembre 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

Madame MIBORD Josiane est élue secrétaire de séance.

Objet : Subventions aux associations

Le Maire propose de verser pour l'année 2024 les subventions suivantes pour les associations listées ci-dessous :

Associations	Montants délibérés pour 2023	Montants proposés pour 2024
Associations locales		
APE AIGUEBLANCHE	761.25 €	560.55 €
Associations sportives soumises aux nombres d'adhérents de – 18 ans		
CLUB Athlétisme		100 €

Concernant les associations soumises au nombre d'adhérents du territoire de moins de 18 ans, il est proposé les calculs suivants :

- 65 € par adhérent pour les associations sportives du territoire
- 50 € par adhérent pour les associations sportives hors territoire.
- 25 € par adhérent pour les associations scolaires hors territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'attribution des subventions ci-dessus

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Maire,

André POINTET